



Aide "À la location d'un local commercial"

Un soutien financier pour les commerces en centre-bourg ...



Vous êtes en phase de **CRÉATION** ou de **REPRISE** d'une activité commerciale et vous souhaitez vous implanter dans un local vacant situé en centre-bourg sur le territoire...Vous pouvez peut-être bénéficier d'une **AIDE A LA LOCATION** !

NOUVEAUTÉ
Mars 2019



Critères d'éligibilité

- Commerçants affiliés à la CCI (en création ou reprise) à l'exception de ceux qui ont opté pour le régime microsocial simplifié ;
- Installation en centre-bourg (périmètre défini dans chaque commune) ;

Activités inéligibles : commerce de gros, métiers du transport et autres activités annexes, activités financières et assurances, agences intérimaires, activités saisonnières, pompes funèbres.



Aide sous forme de subvention plafonnée à 1 500 € *

- Demande de l'aide à faire au plus tard au moment de la signature du bail ;
- Pourcentage = 50% du montant du loyer (HT et hors charges) sur les 6 premiers mois d'activité ;
- Versement de l'aide de façon dégressive sur les 6 premiers mois d'activité de 80% le 1^{er} mois à 10% le 6^{ème} mois ;

*Attention aide non cumulable avec la PCAT Création ou Reprise d'entreprise artisanale ou commerciale de 750 €

Pour tous renseignements, contacter le *Service Economie*
02.51.69.61.43 / 07.76.58.10.11 / economie@ccplc.fr - www.pays-chataigneraie.fr